

KIT CARTOFRICHES – Aide au montage d'un observatoire de friches Septembre 2023

Cette fiche fournit des éléments visant à faciliter le montage et le maintien à jour d'un observatoire local de friches, afin de pouvoir alimenter l'inventaire national des friches Cartofriches.

Elle se présente sous la forme d'une boîte à questions/réponses qui sont régulièrement posées au Cerema et qui peuvent vous aider à contribuer à Cartofriches.

→ Qu'est-ce qu'une friche et quels sont les types de friches présentes dans Cartofriches ?

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 définit ce qu'est une friche au sens du code de l'urbanisme : "tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables". Cartofriches se base sur cette définition.

Il s'agit le plus souvent de friches d'origine industrielle, commerciale, d'habitat, ou autres espaces désaffectés. **ATTENTION :** les friches agricoles – au sens d'espaces cultivables délaissés – ne sont pas recensées dans Cartofriches.

→ Comment qualifier une friche ?

Le standard **CNIG friches**, paru en janvier 2023, fournit l'ensemble des informations utiles au recensement des friches. Etalab fournit également une visualisation simplifiée de ce standard : <https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-friches>

Les principaux éléments caractérisant les friches sont :

- ▶ le statut de la friche : friche reconvertie, avec ou sans projet, friche potentielle ;
- ▶ le type de friche : industrielle, commerciale, d'habitat, militaire, etc. ;
- ▶ la description de la dernière activité connue ;
- ▶ la propriété de la friche : publique ou privée ;
- ▶ les éventuels bâtis présents ;
- ▶ les éventuelles pollutions ;
- ▶ le type de zonage d'urbanisme.

Ce standard de données est particulièrement utile :

- ▶ Pour ceux qui veulent monter un observatoire des friches, en les aiguillant sur les données importantes à renseigner, et en apportant des réponses sur comment les compléter (les noms de champs et les différentes modalités sont décrites précisément dans le standard).
Ce standard est le résultat de la remontée des besoins de différents types d'acteurs (services de l'Etat, collectivités, ANCT, EPF, agences d'urbanisme, etc.) et a vocation à évoluer si besoin de manière collaborative.
- ▶ Pour faciliter les échanges entre les différents acteurs travaillant sur la thématique de la revitalisation des friches, en rendant comparables et homogènes les informations collectées sur les friches.
- ▶ Pour le Cerema, afin d'agréger les différents jeux de données pour les intégrer dans Cartofriches.

→ Comment est constitué l'inventaire national Cartofriches ?

Les travaux effectués par le Cerema pour constituer un premier inventaire national ont permis de montrer la possibilité de pré-identifier une partie des friches.

Afin de constituer une base nationale de pré-recensement des friches, le Cerema s'est appuyé sur deux sources de données, **BASOL** et **BASIAS** qui sont des bases de données sur les sites et sols potentiellement pollués et les anciens sites d'activité. Sont également présents les sites candidats des **appels à projets fonds friches**, et à terme les sites candidats du fonds vert. Enfin, Cartofriches intègre les résultats d'une étude lancée en 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique afin d'établir une liste des friches industrielles et urbaines susceptibles d'accueillir des **installations photovoltaïques**. Cette étude pilotée par l'ADEME, et réalisée par le groupement Cerema-TECSOL après un travail collaboratif avec les services régionaux et départementaux (DDT(M), DEAL, DREAL, DRIEAT), et après avis des communes concernées, a identifié 859 sites propices à l'implantation de centrales photovoltaïques.

Néanmoins, il ressort qu'il est compliqué d'effectuer un recensement national sur un sujet aussi complexe que les friches, étant donné que les bases nationales manquent d'exhaustivité et de mise à jour. Ainsi, Cartofriches accorde une place importante aux remontées d'informations locales, en intégrant l'ensemble des **observatoires locaux** des friches ayant souhaité verser leurs données à l'inventaire national.

→ Pourquoi monter un observatoire local de friches ?

La constitution d'un observatoire local de friches permet aux collectivités d'avoir des **données fiables et à jour** sur ces gisements fonciers importants, afin de coordonner l'action publique : connaissance du territoire, réflexions sur ses besoins actuels et futurs, arbitrage, inscription dans les documents de planification et maîtrise du foncier.

Dans un contexte marqué par la rareté du foncier disponible ainsi que par la lutte contre l'artificialisation des sols, la rénovation des friches urbaines présente un intérêt économique, mais aussi social et environnemental, important pour les territoires.

En particulier, l'identification des friches est indispensable pour continuer à produire des logements tout en maîtrisant la consommation d'espaces. C'est pourquoi les observatoires de l'habitat et du foncier, obligatoirement adossés aux programmes locaux de l'habitat (PLH), ont notamment pour mission d'analyser l'offre foncière disponible, en s'appuyant sur "*un recensement des friches constructibles*" (article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation).

→ Comment alimenter Cartofriches ?

Pour l'instant, seuls les jeux de données de friches sont acceptés et il n'est pas possible de déclarer une friche unique.

Pour qu'un observatoire local soit intégré dans l'inventaire national, il faut que le producteur de la donnée l'envoie au Cerema sur la boîte mail fonctionnelle cartofriches@cerema.fr

Il faut de préférence que la donnée soit **au format du standard CNIG**, mais jusqu'à présent aucun jeu de données n'a été refusé même s'il n'est pas au standard. Il faut néanmoins qu'il soit fourni dans un format **géolocalisé** (shape ou geopackage).

Au sein du standard de données, certains champs sont optionnels et certains sont automatiquement remplis par l'équipe afin d'avoir une homogénéité dans les données de Cartofriches.

Ainsi, le Cerema remplit et met à jour tous les champs relatifs à la propriété actuelle à l'aide du dernier millésime des fichiers fonciers, et tous les champs relatifs aux documents d'urbanisme via le géoportail de l'urbanisme :

- ▶ A l'aide des fichiers fonciers : les champs relatifs au bâti (*bati_nombre ; bati_surface ; local_ancien_annee ; local_recent_annee*), à la propriété (*proprio_type ; proprio_personne ; proprio_nom*) et à l'unité foncière (*unite_fonciere_surface ; unite_fonciere_refcad*)
- ▶ A l'aide du géoportail de l'urbanisme : *urba_zone_type ; urba_zone_lib ; urba_zone_formedomi ; urba_doc_type*
- ▶ A partir de la géométrie de la friche : *geompoint* (centroïde de la géométrie fournie), *comm_nom* et *comm_insee* (à partir de la géométrie fournie)

Pour les **champs obligatoires** (ou très fortement recommandés) suivants, seuls les collectivités ou services de l'Etat ont l'information en tant qu'observatoire local :

- **geomsurf** (contour de la friche) ;
- **site_nom** (nom du site) ;
- **site_type** (type de site) ;
- **site_adresse** (adresse du site) ;
- **site_identif_date** (date d'identification du site) ;
- **site_statut** (statut du site au regard de son état de friche et d'un éventuel projet de reconversion) ;
- **activite_libelle** (libellé(s) des ancienne(s) activité(s)) ;
- **activite_code** (code(s) BASIAS de(s) ancienne(s) activité(s) suivant la nomenclature d'activités française de l'INSEE) ;
- **activite_fin_annee** (année de fin d'activité) ;
- **source_contact** (adresse mail de la structure ayant fourni l'information sur le site).

Enfin, d'autres champs optionnels sont recommandés pour lesquels seuls les collectivités ou services de l'Etat ont l'information en tant qu'observatoire local : *site_url ; site_ademe_url ; site_securite ; site_occupation ; site_projet_url ; bati_type ; bati_pollution ; bati_vacance ; bati_patrimoine ; bati_etat ; sol_pollution_annee ; sol_pollution_existe ; sol_pollution_origine ; sol_pollution_commentaire ; sol_depollution_fiche ; desserte_distance ; desserte_commentaire ; source_url*.

→ Quel est l'intérêt de verser les données d'un observatoire local dans Cartofriches ?

L'intérêt pour un observatoire local de friches de verser ses données dans l'inventaire national est multiple :

- ▶ **Mettre en visibilité les friches** de son territoire, afin d'accélérer leur reconversion. De nombreux bureaux d'études utilisent Cartofriches afin de sélectionner des sites d'implantation de projets.
- ▶ La connaissance des volumes de friches sur le territoire national permet **d'éclairer les politiques publiques** et les aides à la reconversion des friches.
- ▶ Le Cerema réalise certains **enrichissements de données**, en rajoutant systématiquement des informations sur la propriété (via les fichiers fonciers), le zonage d'urbanisme (via le GPU), sur la desserte en transports en commun (distance à la gare la plus proche), et à terme, il est envisagé de rajouter des informations sur l'artificialisation (via des croisements avec [l'OCS-GE](#)) et le potentiel de renaturation (grâce aux travaux du projet [POGEIS](#)).

→ Comment signaler des erreurs et mettre à jour les données présentes dans Cartofriches ?

Il est possible de signaler des erreurs, en envoyant un mail sur la boîte mail fonctionnelle cartofriches@cerema.fr

Les erreurs les plus souvent remontées sont un changement de statut (la connaissance d'un projet sur une friche, ou la réhabilitation de la friche) ou le fait que le site n'ait jamais été en friche.

→ Comment accéder aux données de l'inventaire national Cartofriches ?

Il existe plusieurs moyens d'accéder aux données de l'inventaire national, selon le but recherché (visualiser ou analyser) :

- ▶ Via l'application Cartofriches, sous la forme d'une carte interactive :

<https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

Les friches apparaissent en fonction du choix de la source de données ou de leur localisation, soit directement via la cartographie soit en entrant une adresse ou une ville pour faire apparaître les friches les plus proches. Pour chaque site, une fiche présente la surface, la localisation, les informations sur les propriétaires (actuel et précédent), les références cadastrales, le bâti, le contexte urbain et les caractéristiques du sol, quand ces données sont disponibles.

- ▶ Via l'application Cartofriches, sous la forme d'un tableau interactif :

<https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

L'application Cartofriches propose un onglet intitulé "Explorer les données" : Il s'agit d'un tableau dynamique, qui permet d'explorer l'inventaire des friches, à l'aide de quelques filtres portant sur leur statut (friche avec ou sans projet, friche reconvertie, etc.), leur surface, leur type (industrielle, d'habitat, etc.), leur localisation ou encore selon le producteur de la donnée.

- ▶ En téléchargeant les données sur le portail **data.gouv.fr** :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/sites-references-dans-cartofriches/>

- ▶ Via **UrbanSIMUL** : <https://urbansimul.cerema.fr/>

UrbanSIMUL est une application en ligne, ouverte gratuitement aux collectivités et acteurs publics, afin de mieux connaître le foncier et faciliter l'élaboration de stratégies opérationnelles. L'ensemble des friches sont intégrés dans UrbanSIMUL, ce qui permet de mieux situer les friches dans leur contexte, de faciliter la planification et leur réhabilitation.

- ▶ Via l'**API Données foncières** du Cerema : <https://apidf-preprod.cerema.fr>.

Il est possible, via cette API, d'accéder aux données d'une friche via son identifiant unique ; d'accéder à l'ensemble des friches pour une commune, un département ou une emprise rectangulaire demandée (bbox) ; d'accéder, en format GeoJSON, à l'ensemble des friches pour une commune, un département ou une emprise rectangulaire demandée (bbox).

Cette API est utile pour les développeurs d'applications, afin d'avoir accès aux données les plus à jour sans avoir à les télécharger.

→ Comment le Cerema peut vous aider au montage ou suivi d'un observatoire local de friches ?

Le Cerema peut vous aider dans votre travail d'inventaire des friches de plusieurs manières :

- ▶ **Répondre à vos questions**, quel que soit l'état d'avancement de votre recensement des friches : en amont de la constitution de votre inventaire (pour se familiariser avec le standard de données) ou pour verser vos données dans l'inventaire national Cartofriches.

N'hésitez pas à contacter l'équipe : cartofriches@cerema.fr

- ▶ **Faciliter les remontées terrain d'informations**, via le module friches d'UrbanSIMUL : <https://urbansimul.cerema.fr/>

UrbanSIMUL peut également servir à effectuer des remontées terrain, grâce à de nouvelles fonctionnalités de collaboration entre utilisateurs et d'édition d'objets. Elles incluent ainsi la possibilité de constituer un observatoire local des friches.

Il est ainsi possible d'importer des friches potentielles pour les qualifier, de créer de nouvelles friches et d'exporter l'inventaire ainsi constitué, le tout au sein d'un cercle fermé d'utilisateurs. Cette fonctionnalité possède l'avantage de pouvoir faire participer un ensemble d'acteurs du territoire sur un seul et même outil numérique.

Pour en savoir plus, consultez la fiche dédiée « Créer un observatoire local des friches avec UrbanSIMUL National » ou contactez l'équipe sur la boîte mail fonctionnelle cartofriches@cerema.fr

- **Recevoir des conseils personnalisés dans la réhabilitation de vos friches**, via UrbanVitaliz : <https://urbanvitaliz.fr/>

UrbanVitaliz est un service public gratuit d'appui aux collectivités en déficit d'ingénierie pour la reconversion des friches, en lien avec les objectifs de sobriété foncière du gouvernement.

Des acteurs locaux (DDT(M), EPF...) peuvent demander l'accès aux dossiers de leur territoire et interagir avec les collectivités et les urbanistes d'UrbanVitaliz, afin d'accompagner les dossiers.

→ **Le Cerema vous accompagne au cas par cas**

Le Cerema a développé une expertise sur les sujets liés au foncier et à l'aménagement, n'hésitez pas à consulter les différentes solutions proposées : <https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/sobriete-fonciere>

Les collectivités peuvent également maintenant **être adhérentes au Cerema**. Ce dispositif permet aux collectivités de participer à la gouvernance de l'établissement aux plans national et local, de bénéficier d'un accès simplifié aux prestations du Cerema et de bénéficier d'avantages réservés aux adhérents. Pour en savoir plus : <https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales>